



## Enfin une réponse...

Les professionnels de la pêche ont découvert les mesures que l'Union Européenne vient enfin de dévoiler.

Ils expriment à la fois la satisfaction d'avoir enfin des mesures pour répondre aux conséquences du COVID-19 et leur regret de ne pas avoir un instrument financier déconnecté du Fonds européens pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) pour soutenir une filière malmenée depuis trois semaines, en plus des outils que l'Etat français met à disposition.

Les professionnels de la pêche prennent acte du choix de la Commission d'autoriser l'utilisation du FEAMP pour permettre des arrêts temporaires d'activité, en revoyant à la hausse la part prise en charge par l'Union européenne (passage de 50 à 75%) et rendant le mécanisme rétroactif au 1er février tout en le prolongeant au-delà des 6 mois habituellement de mise (les arrêts seraient couverts jusqu'au 31 décembre en cas de besoin). Ils relèvent la flexibilité pour utiliser les crédits de mesures sous consommées tout en assouplissant les conditions de modification de la maquette financière du fonds.

La réintroduction d'utiliser des crédits publics pour soutenir le mécanisme de l'aide au stockage permettra aussi de réguler le marché en stockant provisoirement des produits pêchés en fonction de l'offre et de la demande.

Toutefois, le CNPME demande à l'Etat de vérifier que ces propositions ne laissent aucun professionnel de côté.

« Il n'y a plus une seule minute à perdre désormais, confie Gérard Romiti. J'en appelle au Ministre, à ses services et à toutes les composantes de la filière pour que les discussions techniques de mise en œuvre de ces dispositifs aboutissent avant le début de la semaine prochaine de manière à permettre l'organisation et la pérennité de tous les acteurs un redémarrage de la filière en adaptant la production à la demande afin d'apporter un poisson de qualité aux consommateurs français », conclut Gérard Romiti.

Paris, le 2 avril 2020

Contact :

Gérard Romiti : 06 79 02 81 98